

## AVIS DE LA CFDT SUR UN PROJET D'EVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE MAGASINS DE LA BRANCHE SUPERMARCHÉ.

→ En moins de 6 mois, nous avons été consultés sur le passage en franchise d'abord de 4 supermarchés, puis 12 et aujourd'hui 25.

→ Nous nous sommes prononcés par deux fois contre le passage en franchise de 16 Supermarchés : 4 en location gérance et 12 en Master Franchise.

La CFDT remarque que dans l'intitulé « un certain nombre de magasins » inscrits dans l'information consultation de l'ordre du jour n'est pas franc du collier.

Concrètement 25 nouveaux supermarchés passent de l'intégré à la franchise. Bien sûr la direction nous explique que la conjoncture économique ralentie et que la franchise est une solution adaptée.

SOIT, mais ne vous servez pas des intégrés pour la franchise.

Il est certain que pour les actionnaires principaux, remplacer un magasin intégré par un magasin franchisé, c'est conserver les volumes d'achat tout en percevant une redevance donc cela améliore sa rentabilité.

→ La délégation CFDT depuis le début de ce dossier ne cesse de répéter que notre priorité est le volet social et l'emploi.

Comme la CFDT l'a déjà dit, la charte mise en place n'a rien de légal, elle ne représente qu'un engagement moral entre les différentes directions. Car après les 15 mois légaux, si le master franchiseur majoritaire à 51%, ne respecte pas ce pseudo engagement moral, les IRP n'auront aucun moyen juridique de faire respecter cette charte. Seul un accord signé par le groupe CASINO et les MASTER FRANCHISEURS ainsi que les organisations syndicales serait une garantie pour que les salariés concernés gardent tous leurs acquis sociaux.

→ La CFDT ne prendra pas le risque de cette incertitude.

→ Nous parlons dans ce dossier de 43 supermarchés, de plus de 900 salariés sacrifiés qui se sentent trahis par le groupe sur l'autel du profit. Ils ont contribué depuis plusieurs années à l'essor de DCF. Comment peut-on leur faire croire qu'après tant d'années passées au service de DCF, leur avenir et leur emploi doivent passer par la franchise (sachant que certains ont déjà vécu cette expérience) . Parce que casino ne saurait plus faire du commerce et serait donc dans l'incapacité de sauver économiquement leur magasin (FOUTAISE) surtout que certains ont été laissés sciemment à l'abandon. De qui se moque-t-on ?

→ Quelle organisation syndicale pourrait prendre le risque de voir leurs collègues, au-delà de ces fameux 15 mois, se retrouver sans rien au niveau social et sans garantie pour leurs emplois ?  
Pour la CFDT cela n'est même pas envisageable.

→ VOUS, qui avez, quoi qu'il en soit pris votre décision sans aucun état d'âme, soyez certains que la CFDT sera très attentive sur le devenir de tous nos collègues transférés et nous ne manquerons pas de vous rendre compte de tout dérapage.

**→ La CFDT donnera encore une fois un avis plus que défavorable sur ce projet de passage de nos intégrés en franchise.**